

Octobre
2026

LA
LETTRE D'INFOS
DES ADHÉRENTS BIEN INFORMÉS

#FIERS DE NOS
MÉTIER S



EN BREF...

- Rappel Aide GNR
- Action syndicale
- Engins de chantier électriques 2026 – Programme CEE E-Trans
- Boîte à Idées
- Partenariat GUILLEBERT
- Légion d'honneur Françoise DESPRET
- Marchés Publics
- Cotation et Assurance crédit

I/ Rappel Aide GNR

Nous vous rappelons que l'aide de 20 cts / l de GNR (que nous continuons de juger insuffisante) mais qui a été obtenue par la CNATP (nous sommes l'un des 3 seuls secteurs aidés) est reconduite jusqu'en décembre.

Mais surtout, nous vous rappelons que les demandes doivent **IMPÉRATIVEMENT** faites avant le 31 (ou le 30) du mois suivant : exemple, le 31 octobre pour les dépenses du mois de septembre.

Même si cela ne représente parfois que quelques centaines d'euros, nous vous incitons à faire les demandes mensuelles.

Pour la demande de septembre : <https://www.impots.gouv.fr/le-depot-de-la-demande-daide-pour-le-mois-de-septembre-2026>



II/ Action syndicale

La CNATP a décidé de lancer une pétition en ligne pour faire pression sur le gouvernement. Chaque pétition est partie directement sur la boîte mail du secrétariat du ministre de l'Artisanat et du Préfet des départements, et selon les départements, les parlementaires. 634 adhérents ont envoyé une pétition. Dès le début de l'envoi, le ministère nous a convoqué pour se plaindre de notre action et nous expliquer la situation :

- Le secteur des TP a été un des trois seuls aidés,
- Il n'y a plus d'argent dans les caisses, donc pas possible de donner plus...

La CNATP a renouvelé toutes ses demandes (possibilité de chômage partiel, souci de l'assurance crédit, ...).

III/ Engins de chantier électriques 2026 – Programme CEE E-Trans

Ce dispositif de financement vise à accélérer le déploiement d'engins de chantier électriques, à développer les infrastructures de recharge et à soutenir la filière en facilitant l'émergence des premiers écosystèmes. Ce dispositif s'inscrit dans le programme [Electrifions la France](#).

Objectifs :

- lutter contre le changement climatique,
- améliorer la qualité de l'air,
- réduire les nuisances sonores, notamment en milieu urbain.

Les engagements nationaux et européens en matière de décarbonation encourage une évolution des motorisations des engins de chantier.



<https://www.ecologie.gouv.fr/presse/programme-e-trans-selargit-soutenir-lelectrification-engins-motorises-chantiers-agricoles>

<https://agirpourtatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/2026/engins-de-chantier-electriques-2026-programme-cee-e-trans>

IV/ BOITE A IDEES

La CNATP continue de porter ses idées et ses revendications pour les futures élections. Pour cela, une rencontre avec l'ancien Président et député de Corrèze, François Hollande, a eu lieu. Celui-ci a reconnu que, loin des habituelles demandes assez vagues et générales, la CNATP apportait des sollicitations concrètes. Vous pouvez retrouver la boîte à idées sur <https://www.cnatp.org/actualites-et-ressources/articles/boite-a-idees>

Par ailleurs, la CNATP porte une revendication : Que tous les Travailleurs Non Salariés qui ont un chiffre d'Affaires au moins égal à 2 SMIC annuels (44.808 euros) puissent, même en cas de résultat déficitaire, valider 4 trimestres de cotisation ; ce qui n'est pas le cas actuellement alors même que les agriculteurs, les prisonniers et les chômeurs y ont droit. L'U2P a qui le projet a été présenté soutient désormais la demande de la CNATP !! C'est une première avancée majeure !



V/ Partenariat GUILLEBERT

Vous trouverez l'offre du mois de notre partenaire GUILLEBERT via le lien suivant : <https://www.guillebert.fr/offre-de-ramassage-de-feuilles>



VI/ Légion d'Honneur

Vendredi 25 septembre, Françoise DESPRET, ancienne Présidente de la CNATP a reçu la légion d'honneur des mains de Michel PICON, Président de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P). Cette distinction a été obtenue pour ses nombreuses années de travail et d'engagement au sein de la CNATP et pour l'ensemble de ses engagements culturels et associatifs.



VII/ Marchés Publics

De nouvelles obligations pèsent sur les entreprises et les donneurs d'ordre pour les Marchés Publics en matière environnementale. Le Ministère a publié un guide permettant de comprendre les enjeux pour les donneurs d'ordre. Ce document est intéressant puisqu'il reprend les critères demandés par les donneurs d'ordre. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à solliciter votre CNATP ou CAPEB départementale en cas de question :



https://drive.google.com/file/d/1tXkeP6UfJnZpz5xFq0Gkd7hs3zlsVe5z/view?usp=drive_link

VII/ Cotation et Assurance-crédit / banques

Nous vous rappelons que les assureurs crédit peuvent à tout moment faire baisser votre note et vous exposer à devoir payer « au cul du camion ». Dès la publication de votre bilan, l'assureur-crédit a accès à celui-ci et peut informer votre fournisseur qu'il ne couvrira plus vos achats. Face au risque majeur qui existe cette année de bilans plus mauvais, nous vous incitons à anticiper car si vous ne le faites pas, votre entreprise pourrait être très mal notée.

a) Comment anticiper avec l'assurance-crédit ?

La première étape est de vous inscrire sur le site qui permet d'être informé d'une évolution de votre notation : <https://www.acheteurs-assurance-credit.fr/demande-d-inscription.html>



La démarche est un peu fastidieuse mais il faut remplir chaque questionnaire et le renvoyer par mail :

https://www.acheteurs-assurance-credit.fr/files/formulaire_201608.pdf

Il est IMPORTANT que chaque artisan puisse le faire.

En cas d'information d'une mauvaise notation, nous vous incitons à prendre **IMMEDIATEMENT** contact avec le médiateur du crédit des entreprises de votre département (voir point c)

b) Comment anticiper avec votre banque ?

Avant que les problèmes de trésorerie ne surviennent, vous devez aller rencontrer votre conseiller bancaire pour demander des autorisations de découvert plus importantes et toutes solutions qui vous permettent d'échapper aux futurs problèmes de trésorerie (pour rappel à ceux qui ne le font pas encore, la première étape est de demander des acomptes aux clients !). N'attendez pas le dernier moment et faites-le tant que votre entreprise est encore en bonne santé.

Si votre banquier, par exemple, résilie ou diminue votre autorisation de découvert sans réelle raison (voire même avec raison), nous vous incitons à prendre **IMMEDIATEMENT** contact avec le médiateur du crédit des entreprises de votre département (voir point c).

c) Saisir la médiation du crédit

LA MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

UN SERVICE GRATUIT CONFIDENTIEL ET EFFICACE

→ **UN RECOURS POUR DES ENTREPRISES CONFRONTÉES À DES DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT**

- Une dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit
- Un refus de rééchelonnement d'une dette
- Un refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail, etc.)
- Un refus de caution ou de garantie professionnelle
- Une réduction des garanties par un assureur-crédit

→ **UNE EXPERTISE DE PROXIMITÉ**
105 médiateurs départementaux

→ **UN ACCÈS SIMPLE, UN DIAGNOSTIC RAPIDE**

- Le dépôt d'un dossier de médiation se fait sur le site internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>
- L'entreprise est contactée sous 48 heures par le médiateur du crédit du département pour échanger sur ses difficultés et analyser son éligibilité

83% de TPE | **82%** d'entreprises satisfaites | **64%** de taux de réussite

5100 emplois préservés

VOTRE ENTREPRISE EST CONFRONTÉE À UNE DIFFICULTÉ DE FINANCEMENT ?

SARISSEZ AU PLUS TÔT LA MÉDIATION DU CRÉDIT

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

MÉDIATION DU CRÉDIT



Il vous suffit de saisir la médiation du crédit par l'adresse :

<https://mediateur-api.akio.cloud/mediateur-grc/view/mediateur/declarant/welcome>